

Monnaies locales sur la Métropole lilloise

Assemblée Générale constitutive du 10 février 2020



Ordre du jour

1. Rappel des fondamentaux du projet
2. Actualités des membres
3. Présentation et validation des statuts révisés
4. Election du Conseil d'Administration
5. Calendrier des premières actions
6. Fixation des cotisations de départ
7. Pouvoirs en vue des formalités administratives
8. Signature des statuts et du PV de l'assemblée générale



1- Rappel des fondamentaux du projet

De nombreuses **convictions partagées** depuis le démarrage du projet :

- L'urgence économique, écologique et sociale appelle de **nouvelles manières de stimuler un développement économique local**

- L'outil monétaire est susceptible de :
 - Dynamiser l'**économie locale**
 - D'accélérer la **transition écologique**
 - De contribuer à la **justice sociale**A condition qu'il soit calibré de manière ambitieuse !

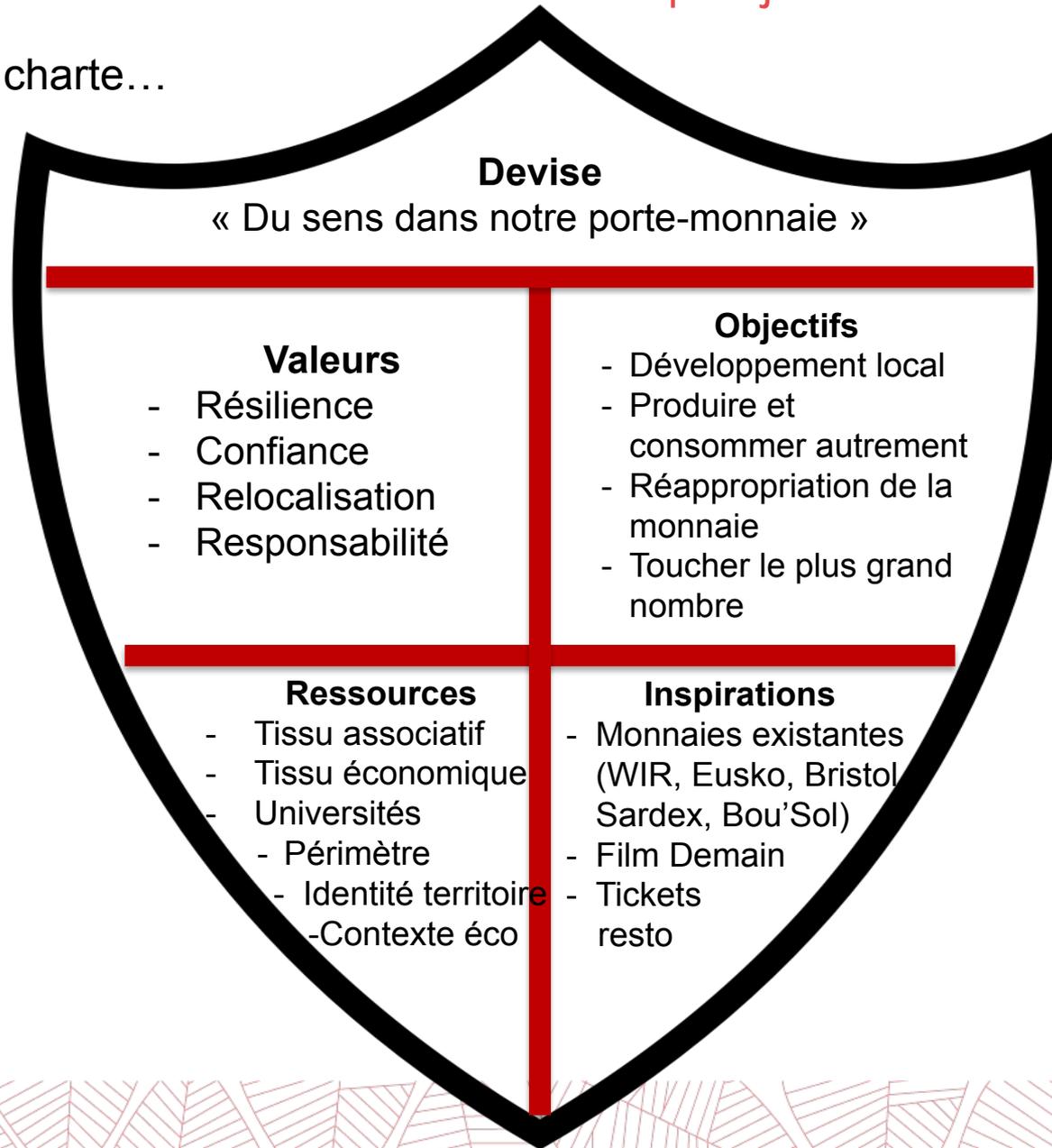
- Le territoire de la métropole dispose de **nombreux atouts** pour mettre en place une démarche monétaire alternative

- La démarche n'a de sens et d'efficacité que si elle est partagée entre les **pouvoirs publics / citoyens / entreprises**

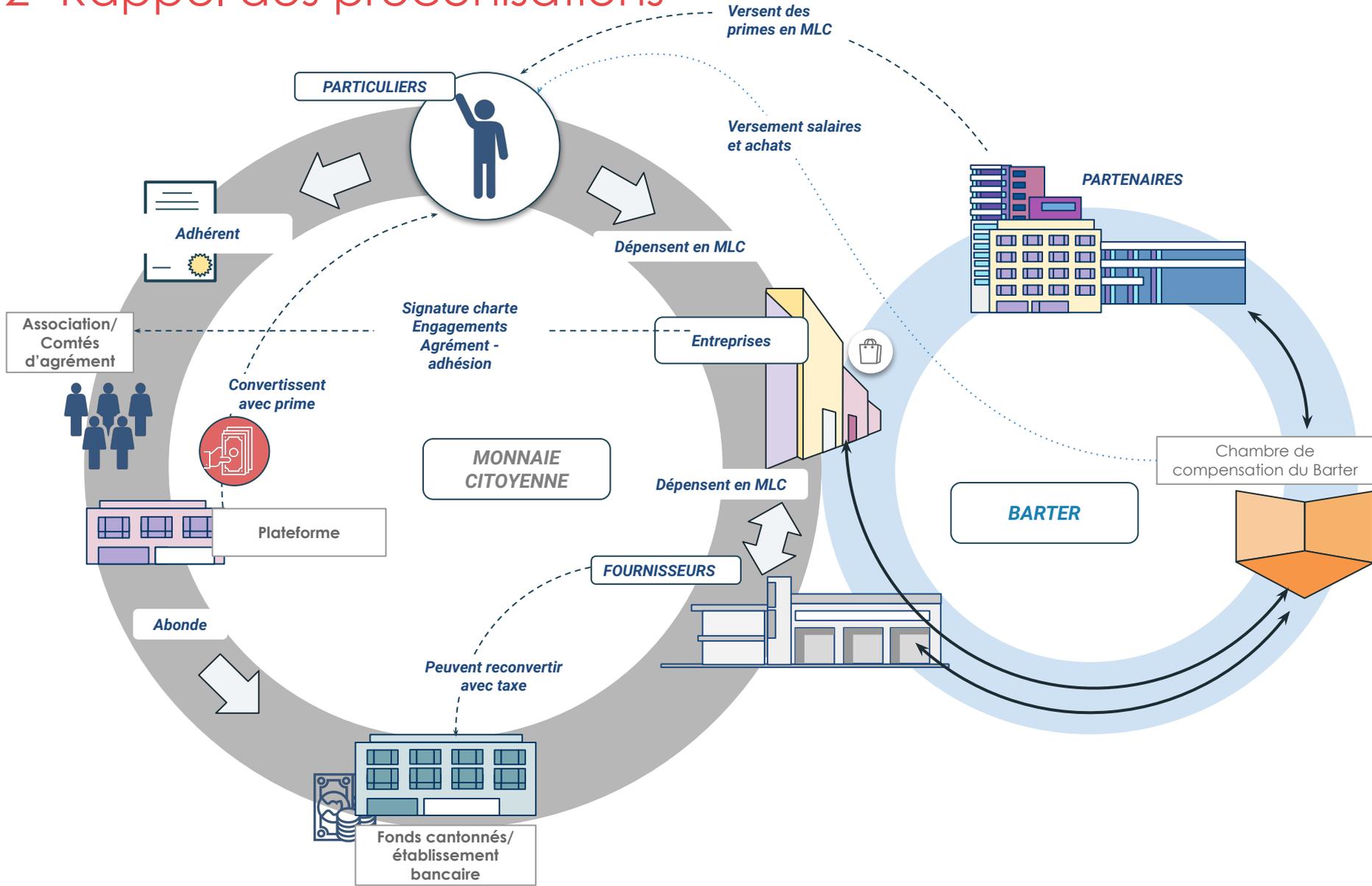


1- Rappel des fondamentaux du projet

En plus de la charte...

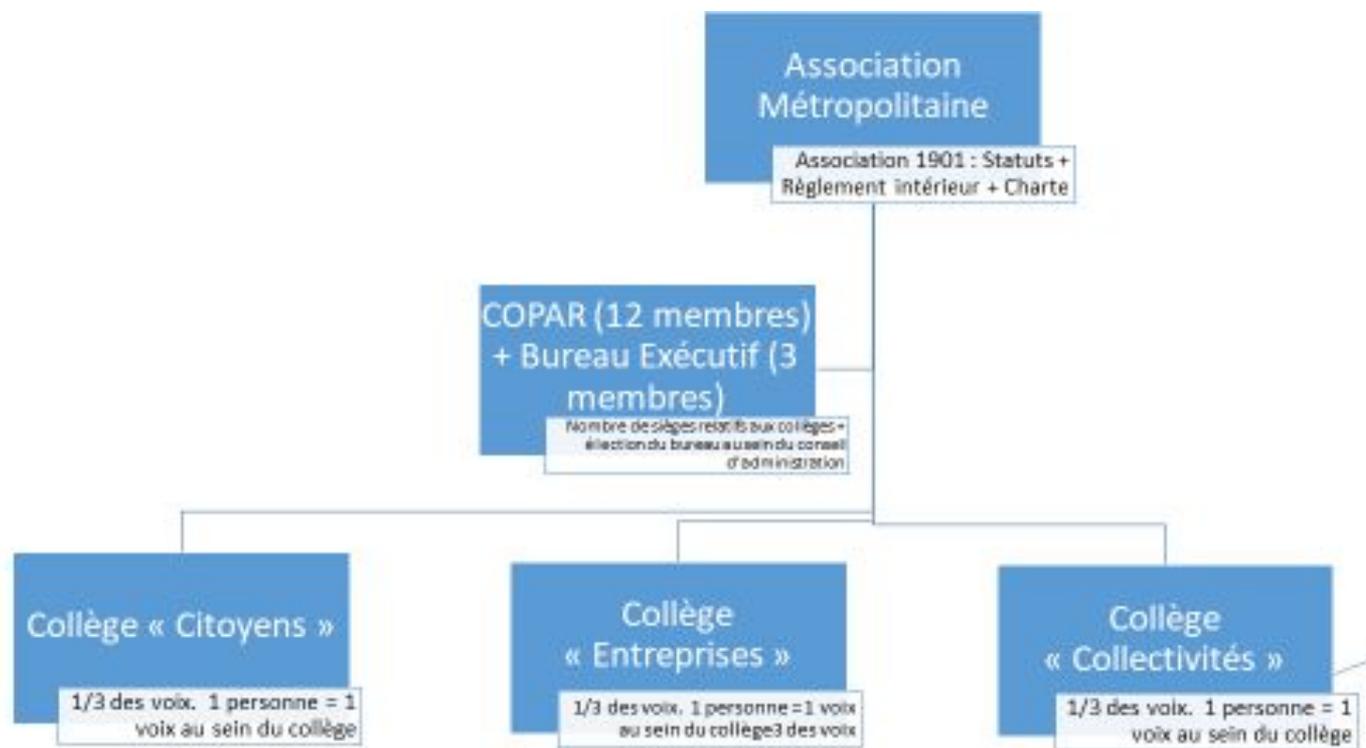


2- Rappel des préconisations



Aperçu du système préconisé – 2 circuits étanches

1- Rappel des fondamentaux du projet



Commission
Barter

Commission
« Usages et
suivi »

Commission
« Développement
et évolution »

Commission
Communication

Commission
Relais
Territoriaux

2. Actualités des collèges

Collège Collectivités

Collège Citoyens

Collège Entreprises



3. Présentation et validation des statuts révisés

Quelques rappels :

- Les statuts régissent le fonctionnement de l'association. Ils sont modifiables.
- Statuts rédigés par des représentants des 3 collèges
- Statuts révisés lors du dernier COPAR
- Statuts simplifiés (modifications visibles) suite à des échanges entre l'AMO et le collège Citoyens

Document sur table



4. Election du Conseil d'Administration

Rappels :

- Un maximum de 18 candidats (6 par collège).
- Un rôle stratégique et décisionnel
- Un vote par collèges

Candidats :

Collège Collectivités

Ville de Lille (Christiane Bouchart)
MEL (Marc Godefroy)

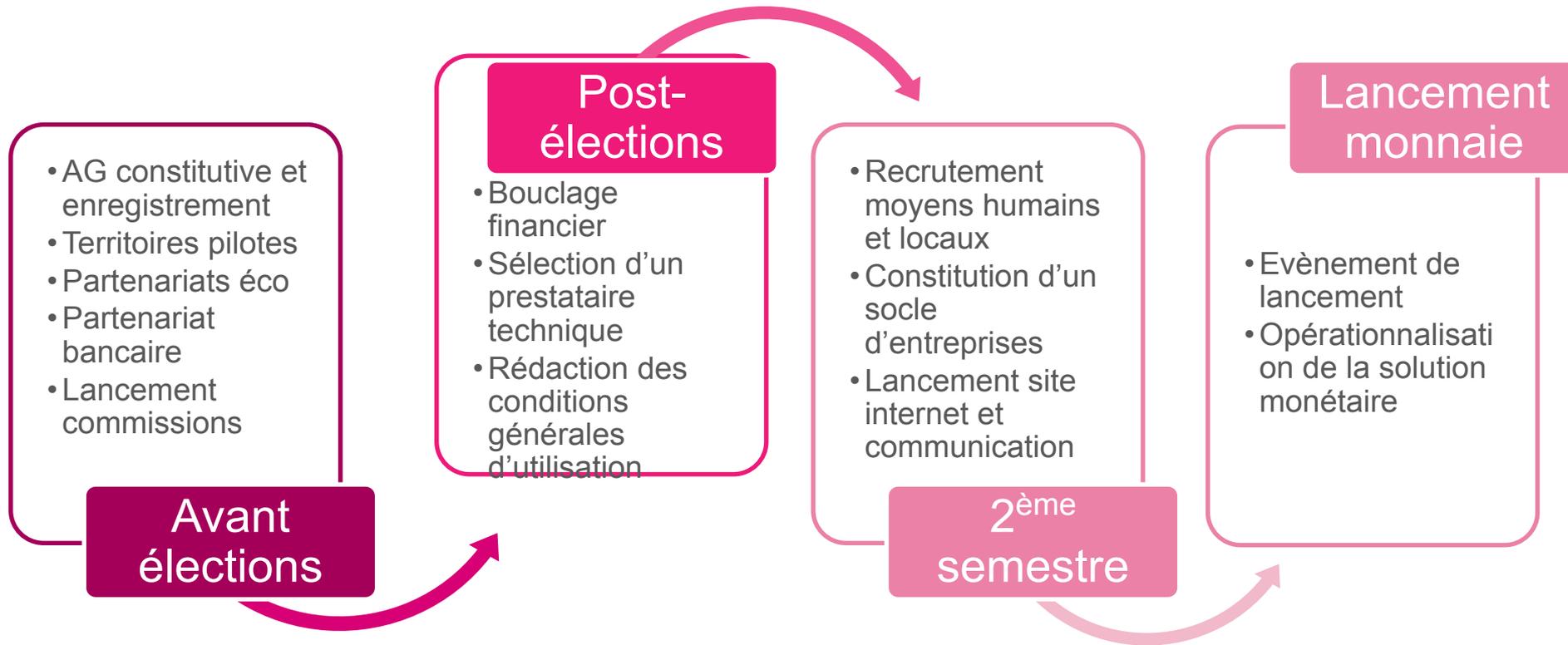
Collège Citoyens

- Renaud Gilles-Pilez
- Delphine Boudet
- Laurent Leurquin
- Rémi Nivet
- Nicolas Gantois
- Gérald Hedoire

Collège Entreprises

- MEDEF (Olivier François)
- Alliances (Jean-Pierre Nacry)
- APES (Luc Belval)
- No Parking (Perrick Penet-Avez)
- Cabinet EASI (Cyril Gevaert)

5. Calendrier des premières actions



Lancement urgent :

- Commission « Communication » (nom de la monnaie, site Internet, logo)
- Commission « Partenariats économiques » (banque, têtes de réseau économiques, mécénat)

6. Fixation des cotisations de départ

L'étude de faisabilité tablait sur :

- 10€ minimum pour particuliers
- Professionnels : 50€ pour entreprises < 5 salariés, 120€ > 5 salariés
- Collectivités : non prévu.

Aujourd'hui, quel niveau de cotisation ?

- 10€ particuliers ?
- 50€ entreprises ?
- 2000€ collectivités > 200 000 habitants, 1000€ pour les collectivités entre 10 000 et 200 000 habitants, 500€ < 10 000 habitants



7. Pouvoirs en vue des formalités administratives

Déclaration de l'association :

Pour acquérir la personnalité morale et la capacité juridique (et pouvoir en conséquence conclure un contrat, recevoir une subvention, agir en justice, ...), les fondateurs de l'association doivent effectuer une déclaration au greffe des associations qui donne lieu à une publication au JOAFE, avec :

- le titre de l'association tel qu'il figure dans les statuts
- son objet tel que les fondateurs souhaitent qu'il soit publié au JOAFE,
- l'adresse du siège social,
- la date de l'assemblée lors de laquelle la création de l'association a été décidée.

Pour la création d'un compte bancaire :

- un exemplaire des statuts certifié conforme par le représentant de l'association ;
- une copie du récépissé de [déclaration d'association à la préfecture](#) ;
- une copie de l'avis de constitution publié au [Journal officiel](#) ;
- un extrait du [procès-verbal](#) de [l'assemblée générale d'association](#) à l'issue de laquelle les responsables du compte ont été désignés ;
- différents documents liés à l'identité et à la domiciliation de ces derniers.

PV de délégation de pouvoirs



8. Signature des PV

Signature des PV





Merci de votre attention



Samuel Sauvage

(samuel.sauvage@auxilia-conseil.com)

